



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/9
17 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire
3-7 avril 1995, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE
NEW YORK, 10-13 JANVIER 1995

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	3
II. QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION	6
III. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	10
IV. BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS	12
V. PRIORITÉS DE PROGRAMME ET ORIENTATION FUTURE DU FNUAP À LA LUMIÈRE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT	13
VI. PNUD/FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	19
VII. PROPOSITION CONCERNANT LE TRANSFERT DU SIÈGE DU PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES DE GENÈVE À BONN	26
VIII. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA RÉGION SOUDANO-SAHÉLIENNE	27
IX. QUESTIONS DIVERSES	29
<u>Annexe</u> RÉPARTITION DES QUESTIONS À EXAMINER AUX PROCHAINES SESSIONS	32

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
95/1	Bureau des services d'appui aux projets	12
95/2	Transfert du programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn	27
95/3	Rapports de vérification des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement	25
95/4	Développement d'Haïti : activités à financer et ressources nécessaires à cette fin	10
95/5	Fonctionnement du secrétariat du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	4
95/6	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne . .	28
95/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1995	29

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président par intérim, M. Carlos Sersale di Cerisano, a rendu hommage à M. Ansari (Inde), qui avait présidé le Conseil d'administration en 1994 et qui avait déjà quitté New York pour se rendre à un nouveau lieu d'affectation; il a ensuite récapitulé les principaux résultats auxquels ont abouti en 1994 les travaux du Conseil d'administration et de son bureau.

2. Le Conseil d'administration a élu par acclamation son bureau de 1995, dont la composition est la suivante :

Président : M. Zbigniew Maria WLOSOWICZ (Pologne)

Vice-Président : M. Ahmed SNOUSSI (Maroc)

Vice-Président : M. R. Carlos SERSALE di CERISANO (Argentine)

Vice-Président : M. Hong Jae IM (République de Corée)

Vice-Président : Mme Anne-Birgitte ALBRECHTSEN (Danemark)

3. Après son élection à la présidence du Conseil d'administration, M. Wlosowicz a évoqué l'importante tâche dont le Conseil devait s'acquitter en 1995 : achever le débat relatif à la répartition des ressources du prochain cycle de programmation. Il a dit sa volonté de voir pleinement aboutir les travaux du Conseil en 1995.

4. L'Administrateur a déclaré que 1995, année historique pour l'ONU, devrait voir l'Organisation trouver un nouveau souffle dans les domaines économique et social. Le grand défi pour le PNUD était de relancer ses activités de mobilisation de ressources, ce qui dépendait de l'accord sur le régime futur concernant la prochaine période de programmation. Il y avait toutefois bien d'autres questions importantes à examiner durant l'année. D'autre part, l'Administrateur trouvait que le Conseil d'administration avait réalisé des progrès remarquables sur la voie de l'amélioration de ses méthodes de travail.

5. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que la première session du Conseil d'administration en 1995 revêtait une importance particulière pour son organisme en ce qu'elle marquait, à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement, le début du dialogue sur les priorités en matière de programmes et sur les orientations futures du FNUAP. Elle attendait avec intérêt un dialogue plus approfondi, au cours de l'année qui commençait, sur les questions concernant son organisme, et elle a suggéré au Conseil d'administration plusieurs manières de donner davantage de poids à celui-ci dans ses délibérations.

6. Le Conseil d'administration a adopté pour sa première session ordinaire de 1995 l'ordre du jour ci-après, publié sous la cote DP/1995/L.1 :

Point 1 : Questions d'organisation

Point 2 : Questions relatives aux cycles de programmation

/...

Point 3 : Programmes de pays et questions connexes

Point 4 : Bureau des services d'appui aux projets

Point 5 : Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement

Point 6 : Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds des Nations Unies pour la population : questions financières, budgétaires et administratives

Point 7 : Proposition concernant le transfert du siège du programme des Volontaires des Nations Unies de Genève à Bonn

Point 8 : Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne

Point 9 : Questions diverses

7. Le Conseil d'administration a adopté le programme de travail publié sous la cote DP/1995/L.1.

8. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur sa troisième session ordinaire de 1994 (DP/1995/2).

Fonctionnement du secrétariat du Conseil d'administration

9. Le représentant du Royaume-Uni a présenté un projet de décision sur le fonctionnement du secrétariat du Conseil d'administration, projet établi sur la base de plusieurs propositions présentées par la Directrice exécutive du FNUAP dans sa déclaration liminaire du 10 janvier 1995. Il a noté que les mesures pratiques contenues dans ce projet de décision permettraient au Conseil d'administration, s'il les adoptait, de donner davantage de poids au FNUAP dans ses délibérations et de faire en sorte que le PNUD et le FNUAP collaborent encore plus étroitement dans le déroulement de ses travaux.

10. Une délégation a suggéré d'engager le FNUAP à se faire représenter au Conseil d'administration par une personne qui y assumerait la fonction de secrétaire pendant les débats consacrés au FNUAP. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que si le projet de décision était adopté, ce devrait l'être sous réserve de la décision que devait prendre le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995.

11. Le Conseil d'administration a adopté la décision dont le texte suit :

95/5. Fonctionnement du secrétariat du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Décide que ses débats consacrés au Fonds des Nations Unies pour la population se tiendront normalement au début ou à la fin de ses sessions

ordinaires et annuelles, compte tenu de la nécessité d'assurer une meilleure coordination des délibérations relatives aux programmes de pays;

2. Décide en outre qu'il devra être clairement indiqué sur chacun de ses documents s'il se rapporte au débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement ou au débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de resserrer encore davantage la collaboration entre leurs deux organismes au sein de son secrétariat et d'envisager de nommer un fonctionnaire de rang approprié appartenant au Fonds des Nations Unies pour la population qui soit chargé de représenter ce dernier à son secrétariat;

4. Prie en outre l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de réfléchir aux moyens de resserrer leur coopération en ce qui concerne les questions liées à son fonctionnement.

13 janvier 1995

12. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Conseil d'administration d'avoir adopté cette décision, qui avait été proposée dans le but de mettre davantage en relief le rôle du FNUAP et de renforcer son identité – ce qui, espérait-elle, serait bien l'effet obtenu.

Sessions à venir

13. En ouvrant le débat sur la question des sessions à venir, le Secrétaire du Conseil d'administration a fait état d'une suggestion d'une des délégations, selon laquelle les membres du Conseil pourraient faire connaître au secrétariat, à titre officieux mais par écrit, toute question qu'ils se poseraient sur la documentation établie pour une session donnée. Cela permettrait au secrétariat de répondre à ces questions dans les exposés liminaires qu'il fait sur les différents points de l'ordre du jour. Cela lui permettrait aussi, le cas échéant, d'apporter des réponses écrites.

14. Le Conseil d'administration a arrêté pour les sessions qui doivent se tenir à New York en 1995 le calendrier suivant, sous réserve de l'accord du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1995 : 3-7 avril 1995

Session annuelle de 1995 : 5-16 juin 1995

Troisième session ordinaire de 1995 : 28 août-1er septembre 1995

15. Plusieurs délégations ont souhaité que la première session ordinaire de 1996 se tienne du 16 au 19 janvier 1996.

16. Le Secrétaire du Conseil d'administration a noté qu'afin d'éviter un chevauchement avec la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), la session annuelle de 1996 pourrait avoir lieu du 20 au 31 mai 1996.

17. L'un des membres du Conseil a indiqué qu'à son avis les sessions commençant un lundi ne devraient pas débiter avant l'après-midi. Une autre délégation a suggéré que les séances d'ouverture, lorsqu'elles tombent un lundi, aient lieu le matin mais commencent un peu plus tard que 10 heures. Le Président a proposé de reprendre le débat sur la question à la deuxième session ordinaire de 1995, après que le Bureau en aurait discuté.

18. Le Conseil d'administration a adopté la liste des questions à examiner à ses sessions de 1995, telle qu'elle figure à l'annexe de sa décision récapitulative 95/7.

II. QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

Cadre de la prochaine période de programmation

19. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures, présentant le rapport intitulé "Cadre de la prochaine période de programmation" (DP/1995/3), a noté que les discussions qui avaient eu lieu lors des réunions officieuses s'étaient avérées infructueuses. Il s'est contenté de rappeler que ce rapport, qui avait déjà été examiné à plusieurs reprises, était le troisième d'une série de cinq rapports qui devaient aboutir à la mise en place du nouveau cadre de programmation à la session annuelle de 1995. Afin de permettre au secrétariat d'avancer dans les préparatifs de la deuxième session ordinaire, il a proposé que les débats soient axés sur quelques questions fondamentales : la formule du plan chenille triennal; la répartition des ressources proposée au tableau 2 dudit rapport; et l'examen préliminaire de la part relative des crédits affectés aux diverses catégories.

20. Au cours des discussions qui ont suivi, l'Administrateur a fait une déclaration au Conseil d'administration, dans laquelle il notait que les débats consacrés à l'allocation des ressources pour le prochain cycle de programmation visaient à obtenir un impact maximal sur les programmes de pays. Il espérait néanmoins que le Conseil d'administration examinerait également les moyens de faire en sorte que les ressources limitées dont le PNUD disposait soient utilisées de manière optimale dans le nouveau cadre de programmation. Il a notamment demandé aux délégations de lui faire savoir quelles caractéristiques le nouveau cadre devait présenter pour les inciter à maintenir leur contribution au PNUD. Faisant observer qu'aucun objectif quantitatif n'avait été clairement recommandé dans le rapport, même si des propositions y avaient été avancées pour examen, il a estimé qu'il serait plus facile d'en dégager une fois que les délégations se seraient exprimées sur la question. L'Administrateur a souligné que le maintien du système actuel ne permettrait ni de tirer le meilleur parti des ressources existantes ni d'en attirer de nouvelles, et que le cadre de programmation devait donc être revu de fond en comble si l'on voulait contribuer à revitaliser aussi bien le PNUD que le système des Nations Unies.

21. Plus d'une trentaine de délégations ont fait des observations sur les questions fondamentales énumérées plus haut ainsi que sur d'autres points connexes. De nombreux orateurs ont salué le travail accompli dans ce rapport, faisant observer que la complexité et la difficulté des questions abordées avaient exigé une analyse approfondie et exhaustive.

22. La première partie des débats a porté sur la formule du plan chenille triennal proposée. Cette formule a reçu le soutien ferme de nombreux représentants, qui en ont rappelé les mérites, énumérés dans le rapport. Par ailleurs, bon nombre d'orateurs se sont montrés favorables à la mise en place du processus de programmation proposé pour les activités menées au niveau des pays, notamment du cadre de coopération du PNUD ainsi que de l'objectif de mobilisation des ressources et de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base. Le Directeur de la Division de la planification et de la coordination des ressources a répondu à un certain nombre de questions précises concernant la formule du plan chenille et ses liens avec le processus de programmation en cours de révision.

23. Plusieurs orateurs, notant que le succès, à terme, de la formule dépendait de l'aptitude des donateurs à prendre des engagements pluriannuels, ont demandé un complément d'information à ce sujet. Une délégation s'est interrogée sur la nécessité de recourir à une nouvelle terminologie et certains intervenants ont préconisé que l'on mette en place le nouveau cadre de programmation de manière progressive afin de ne pas imposer un trop grand surcroît de travail aux pays et aux bureaux de pays, d'autres modifications venant d'être apportées à la programmation. Une délégation a exprimé sa préférence pour un cycle de programmation triennal et a souhaité que l'efficacité du système de planification qui serait adopté soit examinée plus tard sans qu'une réduction du montant des contributions doive en résulter. Quelques délégations ont exprimé de fortes réserves quant à l'impact que la formule du plan chenille pourrait avoir sur leur processus de planification et de programmation nationales ainsi que sur le niveau des engagements des donateurs, et ont indiqué qu'elles ne pouvaient souscrire à la formule proposée.

24. La dernière partie des débats a été essentiellement consacrée à la répartition des ressources proposée au tableau 2 du rapport. Si la répartition en trois grandes catégories de ressources a été généralement bien acceptée, de nombreux orateurs ont demandé qu'on leur explique les raisons motivant la répartition des ressources en catégories et sous-catégories. Un certain nombre de délégations se sont déclarées extrêmement favorables à ce que d'autres méthodes d'allocation et de gestion souples des ressources soient examinées plus avant. Quelques orateurs ont proposé que la répartition des ressources soit plus étroitement liée aux objectifs et domaines prioritaires définis dans les décisions 94/14 et 94/17. D'autres intervenants ont néanmoins noté que l'allocation de ressources en fonction d'activités thématiques pouvait compliquer la programmation dans la pratique. Le Directeur de la Division de la planification et de la coordination des ressources a répondu aux divers commentaires en confirmant que les objectifs et les domaines prioritaires que le PNUD avait définis constituaient en effet les éléments essentiels du cadre de programmation et de la répartition des ressources proposée. Le secrétariat fournirait de plus amples précisions à ce sujet dans ses prochains rapports.

25. De l'avis général, il était encore trop tôt pour discuter de la part relative des ressources à allouer aux diverses catégories. De nombreux orateurs ont néanmoins apporté leur soutien aux propositions faites dans le rapport tendant à accroître la part des ressources allouées aux programmes multinationaux (terme recouvrant les activités mondiales, interrégionales et régionales) et des ressources spéciales du Programme (RSP). Afin de déterminer la part de ces ressources, certaines délégations ont estimé qu'il faudrait examiner l'expérience acquise et les résultats obtenus, tels qu'ils ressortaient des dernières évaluations. Plusieurs intervenants ont souligné que les réaffectations de ressources ne devaient pas compromettre l'appui aux programmes de pays. Le secrétariat a répondu aux questions soulevées en s'engageant à communiquer, dans le cadre des préparatifs des débats de la deuxième session ordinaire, des informations plus précises sur la répartition proposée des ressources. En vue d'améliorer la compréhension de ces questions, le secrétariat a également été prié de constituer un bref manuel de l'utilisateur consistant en un glossaire des termes et notions de base, et de préparer des exposés audio-visuels.

26. Le Conseil d'administration a pris note du document DP/1995/3 et constaté que les débats n'avaient pas encore permis d'arriver à un accord. En résumé, il est convenu qu'il serait utile de tenir de nouvelles consultations officieuses afin de s'entendre au moins sur les éléments qui devaient figurer dans le rapport à établir pour la deuxième session ordinaire du Conseil, qui se tiendrait en avril 1995, et d'obtenir de plus amples précisions du secrétariat sur diverses questions soulevées pendant les débats. Il a été proposé que les consultations et le rapport s'attachent notamment à :

a) Expliquer de manière approfondie le fonctionnement de la formule du plan chenille triennal et son lien avec le processus de programmation au niveau des pays, y compris la teneur et la structure proposées du cadre de coopération du PNUD;

b) Aborder les objectifs et la teneur des activités financées par des ressources autres que les ressources de base;

c) Examiner le développement des "initiatives pour le changement" telles qu'elles seraient appliquées dans le prochain cadre de programmation, conformément aux décisions 94/14 et 94/17;

d) Préciser la répartition des ressources à allouer aux programmes de pays, aux programmes multinationaux et aux programmes financés par les RSP en fonction des activités et des objectifs proposés, ainsi qu'à l'élaboration de programmes et aux services techniques. Il serait tenu compte des initiatives pour le changement ainsi que des résultats obtenus et des enseignements tirés dans le cadre des activités susmentionnées. Pour les programmes multinationaux notamment, il faudrait examiner les moyens de faire en sorte que les pays aient une plus grande maîtrise des activités menées;

e) Compte tenu de ce qui précède, dresser le bilan des incidences de tous les changements proposés sur les mécanismes de suivi et d'évaluation;

f) Examiner les méthodes d'affectation des crédits proposées afin de permettre une gestion et une allocation plus souples des ressources, notamment les modalités d'accès possibles à ces ressources;

g) Exposer dans un premier temps d'autres méthodes de répartition des ressources possibles en définissant les critères de base et les critères supplémentaires ainsi que les coefficients de pondération et les seuils de retrait des CIP, et en donnant notamment un aperçu de la répartition par catégorie de régions/sous-régions et de pays qui en résulterait (par exemple pays les moins avancés, pays à faible revenu, etc.).

27. Le secrétariat s'est engagé à ce que le rapport qui serait présenté à la deuxième session ordinaire de 1995 tienne compte de l'ensemble des interventions faites sur la question et ne soit établi dans sa version définitive qu'après avoir obtenu du Conseil d'administration des indications supplémentaires. Étant donné que le document en question devait être transmis à l'ONU au plus tard le 14 février 1995, le Conseil d'administration a décidé, à titre exceptionnel et selon que de besoin, de repousser d'une semaine la date limite.

Développement d'Haïti : activités à financer et ressources nécessaires à cette fin

28. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, présentant le rapport DP/1995/4, a souligné que sur les 32 685 000 dollars correspondant au chiffre indicatif de planification (CIP) pour le cinquième cycle, le PNUD avait, à cette date, dépensé 11 682 000 dollars et pris des engagements de dépenses d'un montant de 7 418 000 dollars. Il a également indiqué que le Gouvernement haïtien et le PNUD avaient défini, dans le programme de pays portant sur les deux dernières années du cinquième cycle auquel ils mettaient la dernière main, trois domaines prioritaires : consolidation de la démocratie; réduction de la pauvreté; et régénération de l'environnement. Il était impératif d'affecter des ressources supplémentaires pour appuyer l'action du Gouvernement démocratique dans ces trois domaines, où le PNUD avait fait la preuve qu'il disposait d'un avantage comparatif.

29. Le secrétariat a informé le Conseil d'administration qu'il était possible de rétablir le CIP d'Haïti prévu pour le cinquième cycle sans qu'aucun programme de pays, programme régional ou programme mondial du PNUD n'en souffre.

30. La plupart des délégations ont appuyé la proposition de l'Administrateur visant à rétablir le CIP au niveau auquel il avait été fixé à l'origine par la décision 90/34, ce qui représenterait une augmentation de 11 303 000 dollars. Toutefois, quelques délégations se sont inquiétées de la capacité d'absorption d'Haïti et ont souligné que le Conseil d'administration devrait suivre de plus près la mise en oeuvre du programme de ce pays. Une délégation a fait valoir, tout en appuyant la proposition susmentionnée, que le PNUD devrait faire porter l'essentiel de son action sur le développement, plutôt que sur les activités humanitaires. Plusieurs délégations ont prié le Programme de présenter un rapport où il définirait les conditions générales dans lesquelles des situations identiques à celles d'Haïti seraient traitées.

31. Le PNUD a répondu au Conseil d'administration qu'il s'attachait déjà, avec d'autres donateurs et organismes, à renforcer les moyens dont le Gouvernement haïtien disposait pour gérer et absorber la coopération technique extérieure, essentiellement grâce à la mise en oeuvre de mesures de décentralisation et à la mise en place de mécanismes de coordination auprès des divers acteurs du développement au niveau local.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

95/4. Développement d'Haïti : activités à financer et ressources nécessaires à cette fin

Le Conseil d'administration

1. Décide de rétablir, à titre exceptionnel et ponctuel, le chiffre indicatif de planification d'Haïti prévu pour le cinquième cycle au niveau auquel il avait été fixé à l'origine par la décision 90/34, ce qui représente une augmentation de 11 303 000 dollars;

2. Décide en outre de débloquer 50 % de cette somme immédiatement et le reste à l'issue de l'examen de la question auquel il procédera à sa troisième session ordinaire de 1995, sur la base d'un rapport intérimaire de l'Administrateur concernant l'emploi de toutes les ressources mises à la disposition du Programme des Nations Unies pour le développement;

3. Prie l'Administrateur de faire, dans le cadre de l'élaboration des arrangements qui régiront la période de programmation succédant au cinquième cycle, des propositions sur les moyens de renforcer la capacité du PNUD de fournir une assistance financière aux pays faisant face à une situation exceptionnelle ou d'urgence.

13 janvier 1995

III. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Premier programme de la République tchèque (DP/CP/CEH/1)

33. Les grands domaines prioritaires du programme étaient les suivants : restructuration de l'économie, promotion des investissements et appui au secteur privé; amélioration des méthodes de gestion, formation et mise en valeur des ressources humaines; gestion de l'environnement.

34. Le Représentant permanent de la République tchèque a formulé des commentaires sur les plans de développement de son pays en insistant sur la précieuse contribution du PNUD à l'effort national, s'agissant en particulier du processus de transition économique. Il a indiqué que son pays était résolu à coopérer avec le PNUD dans un cadre aussi vaste que possible, notamment en vue de se faire connaître comme donateur et de partager son expérience avec les pays en développement. Le Représentant permanent a réitéré l'offre qui avait été faite au PNUD de créer éventuellement un bureau de gestion des programmes

/...

régionaux à Prague. Enfin, il a signalé au Conseil d'administration qu'un rectificatif contenant des informations omises par inadvertance dans le rapport sur le programme de la République tchèque serait publié.

35. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'orientation générale du rapport et du choix des domaines prioritaires. Quelques-unes ont demandé des éclaircissements sur différentes questions, notamment sur l'échelon auquel se situait l'exécution nationale, sur les mécanismes mis en oeuvre pour permettre à la République tchèque de partager son expérience par l'intermédiaire du PNUD et sur la fréquence et les modalités du suivi du programme par le PNUD.

36. Le Directeur de la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a apporté des réponses détaillées et précisé qu'en raison de ses faibles effectifs, la Direction ne pouvait prévoir qu'une visite de suivi officielle par an mais que d'autres missions liées aux projets seraient organisées plus fréquemment. Il a indiqué que, compte tenu des très bons résultats obtenus dans les projets en cours, les modalités d'exécution n'avaient pas été modifiées et que pour réaliser les projets, les agents d'exécution avaient surtout utilisé les moyens disponibles dans le pays. Le Directeur régional a suggéré que, pour permettre à la République tchèque de partager son expérience par l'intermédiaire du PNUD, on fasse plus activement appel à des programmes de coopération technique entre pays en développement (CTPD) conduits en association avec des pays de la région européenne. Le représentant de la République tchèque a approuvé les observations du Directeur régional.

37. Le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de pays de la République tchèque (DP/CP/CEH/1 et Corr.1).

Missions de visite

38. L'Administrateur assistant et Directeur chargé du Bureau des ressources et des affaires extérieures, présentant le projet de mandat révisé des missions de visite, a indiqué que les changements proposés étaient soit de pure forme [remplacement, dans la version anglaise, de "Governing Council" par "Executive Board" (Conseil d'administration)], soit visaient à répondre à des considérations d'ordre pratique. Il a informé le Conseil d'administration que, pour des raisons pratiques, la première mission devant se rendre en Colombie et au Nicaragua en 1995 était organisée selon les modalités actuelles. Il a par ailleurs proposé que des missions soient envoyées dans quatre pays au maximum – deux en Europe et deux en Afrique – au cours du mois d'août 1995.

39. Le Conseil d'administration a pris note des projets concernant les missions de visite devant être organisées en 1995, ainsi que du projet de mandat révisé des missions de visite, publié sous la cote DP/1995/5, et des observations formulées à son sujet.

40. Le Conseil d'administration a décidé d'examiner de nouveau le mandat des missions de visite à sa deuxième session ordinaire de 1995.

IV. BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

41. L'Administrateur et le Directeur exécutif ont présenté deux rapports intitulés "Domaines d'activité et objectifs du Bureau des services d'appui aux projets et rôle et fonctions du Comité de coordination de la gestion et du Groupe consultatif d'usagers par rapport au Conseil d'administration" (DP/1995/6) et "Règlement financier régissant les activités du BSP/ONU" (DP/1995/7 et Add.1). L'Administrateur a indiqué que ces rapports reflétaient un large consensus entre le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, le Département de l'administration et de la gestion, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies (BSP/ONU) lui-même. Il a noté que les deux rapports avaient aussi été approuvés par le Comité de coordination de la gestion. Les deux rapports constituaient à son avis une base propre à assurer la réussite du BSP/ONU en tant qu'entité distincte et identifiable, sans que soit créé un nouvel organisme. L'Administrateur a invité instamment le Conseil d'administration à approuver les propositions qui y figurent.

42. Le Directeur exécutif a indiqué que le Secrétaire général avait officiellement créé le Comité de coordination de la gestion en faisant parvenir une lettre de nomination à chacun de ses trois membres et a récapitulé les mesures prises pour permettre au BSP/ONU de commencer à fonctionner sur des bases provisoires dès le début de l'année. Il a noté que dans son rapport (DP/1995/13) le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait adopté une position très favorable et avait formulé des observations utiles; il s'est félicité que le Comité consultatif ait manifesté l'intention de revenir sur la question, selon que de besoin, sur la base de l'expérience acquise dans l'application des dispositions du règlement.

43. Les délégations se sont déclarées satisfaites dans l'ensemble des rapports présentés par l'Administrateur et le Directeur exécutif. Certaines, se référant au rapport du CCQAB sur le règlement financier régissant les activités du BSP/ONU (DP/1995/13), ont invité instamment le BSP/ONU à tenir compte des observations qui y figurent. À cette fin, le Conseil d'administration a inséré dans sa décision 95/1 un paragraphe dans lequel il prie le Comité de coordination de la gestion et le Directeur exécutif du BSP/ONU de continuer d'examiner le règlement financier et demande au Directeur exécutif de lui faire rapport sur les conclusions de cet examen à sa session annuelle de 1995.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante, après modification du projet de décision :

95/1. Bureau des services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur et du Directeur exécutif relatif au règlement financier régissant les activités du Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies (DP/1995/7) et approuve le règlement, qui constitue une annexe au règlement financier et aux règles de

/...

gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement, tel qu'il est publié sous la cote DP/1995/7/Add.1;

2. Prend note du rapport de l'Administrateur et du Directeur exécutif intitulé "Domaines d'activité et objectifs du Bureau des services d'appui aux projets et rôle et fonctions du Comité de coordination de la gestion et du Groupe consultatif d'usagers par rapport au Conseil d'administration" (DP/1995/6) et rappelle à cet égard que le Bureau des services d'appui aux projets ne constituera pas un nouvel organisme;

3. Fait sienne la recommandation selon laquelle le Comité de coordination de la gestion donnera au Bureau des services d'appui aux projets des avis opérationnels et des directives en vue d'assurer l'exécution des décisions du Conseil d'administration et aura notamment pour fonction d'examiner le règlement financier et le budget-programme annuel du Bureau, compte tenu du rôle et des responsabilités du Conseil d'administration dans ce domaine;

4. Approuve en outre le rôle du Groupe consultatif d'usagers tel qu'il est défini dans les documents DP/1994/62/Add.1 et DP/1995/6;

5. Note que le Comité de coordination de la gestion et le Bureau des services d'appui aux projets tiendront compte comme il convient des recommandations émanant du Groupe consultatif d'usagers du Bureau;

6. Note en outre que le Directeur exécutif du Bureau des services d'appui aux projets fera rapport au Secrétaire général et au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion;

7. Décide que le montant initial de la réserve opérationnelle du Bureau des services d'appui aux projets représentera l'équivalent de 20 % du budget administratif annuel du Bureau, arrondi à la centaine de milliers de dollars la plus proche;

8. Prie le Comité de coordination de la gestion et le Directeur exécutif du Bureau des services d'appui aux projets de poursuivre l'examen du règlement financier, en tenant compte de l'expérience acquise dans le fonctionnement du Comité et du Bureau ainsi que des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le document DP/1995/13, et prie le Directeur exécutif du Bureau des services d'appui aux projets de faire rapport au Conseil d'administration sur les conclusions de cet examen à sa session annuelle de 1995.

10 janvier 1995

V. PRIORITÉS DE PROGRAMME ET ORIENTATION FUTURE DU FNUAP
À LA LUMIÈRE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

45. Dans son exposé liminaire sur le point 5 de l'ordre du jour, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP s'intéresserait essentiellement aux activités relatives à la population énoncées au paragraphe 13.14 du chapitre 13 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

/...

développement, et qu'il collaborerait étroitement avec ses interlocuteurs du système des Nations Unies à la mise en oeuvre des différents éléments de ce volet du Programme d'action. Il ne ménagerait aucun effort pour mettre à profit et rehausser encore l'excellente qualité de la collaboration et de la coordination entre les organismes des Nations Unies, que l'on a pu apprécier tout au long de la Conférence du Caire et de ses préparatifs. Le système des coordonnateurs résidents et la note de stratégie nationale faciliteraient grandement l'application d'une optique intégrée aux questions de population et de développement. Une équipe spéciale interinstitutions pour l'application du Programme d'action de la Conférence avait souligné, lors de sa première réunion, tenue le 13 décembre 1994, l'importance de la coordination entre les organismes des Nations Unies travaillant ensemble à l'échelon du pays. Elle avait créé quatre groupes de travail afin de favoriser cette coordination.

46. Le FNUAP passait actuellement en revue tous ses programmes de pays. D'autre part, dès le lendemain de la Conférence du Caire, il avait organisé des consultations régionales pour les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Une consultation était prévue en Europe en mars 1995. En outre, il avait réuni un groupe d'experts de la santé génésique et de la planification familiale en décembre, afin de définir les éléments de base et l'étendue des soins de santé génésique. Il avait aussi créé un groupe consultatif pour les ONG, qui se réunirait régulièrement à partir d'avril 1995. Enfin, un groupe spécial (l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action de la Conférence) avait été formé au sein du FNUAP et chargé de planifier l'organisation des activités menées à différents niveaux afin d'assurer le suivi de la Conférence, et d'y apporter son concours.

47. La Directrice exécutive a réaffirmé qu'il faudrait renforcer considérablement les moyens du FNUAP sur le terrain afin qu'il puisse mener à bien l'application du volet du Programme d'action de la Conférence relatif aux questions de population. Cela supposerait que ses moyens financiers soient sensiblement augmentés. Le FNUAP entendait revoir son système actuel d'affectation des ressources, en dosant l'appui aux programmes en fonction des objectifs fixés par la Conférence.

48. En conclusion, la Directrice exécutive a rappelé que le document DP/1995/8 était un rapport provisoire destiné à faire connaître au Conseil d'administration les premières mesures prises pour repenser et réorienter la politique suivie par le FNUAP, ainsi que ses méthodes de programmation, à la lumière des résultats de la Conférence du Caire. Elle avait hâte de connaître les réactions et avis des membres du Conseil.

49. Vingt-quatre délégations ont pris la parole au cours du débat. Nombre d'entre elles, constatant que le document DP/1995/8 présentait une première analyse formulée en termes très généraux, attendaient avec intérêt le rapport plus détaillé que le FNUAP devait présenter à la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 1995. La plupart des délégations ont estimé que le document offrait une bonne base de discussion pour aborder les choix importants à faire en matière d'orientations et de programmes afin d'arrêter le rôle que devrait jouer le FNUAP dans l'application du Programme d'action de la Conférence.

50. De nombreuses délégations ont fait observer qu'il fallait à la fois préciser ce rôle et déterminer quel était l'avantage relatif du FNUAP dans le domaine de la population et du développement, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'égalité des sexes et la question de la population et du développement durable. À cet égard, plusieurs de ces délégations ont noté que le rôle du FNUAP devait être conçu dans le cadre des efforts menés à l'échelle du système tout entier pour préciser la répartition des tâches entre les divers organismes qui participent à l'action de l'ONU en faveur du développement.

51. Plusieurs délégations ont suggéré que le FNUAP réexamine son programme actuel à la lumière des recommandations contenues dans le Programme d'action, afin de déterminer dans quels domaines il devrait renforcer ses activités et dans lesquels il pourrait éventuellement les éliminer progressivement, et de voir quelles stratégies il y avait lieu de modifier, quels éléments du Programme d'action le FNUAP était capable d'exécuter efficacement et sur quels éléments il était préférable de laisser à d'autres organismes le soin de se concentrer. Une délégation a fait remarquer que le FNUAP n'était pas qualifié techniquement pour prendre la tête des opérations dans le domaine de la santé génésique. Il ferait donc mieux, à cet égard, de solliciter la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Banque mondiale. Une autre délégation a été d'avis que le FNUAP devrait privilégier l'action visant à développer davantage la notion de droits génésiques et à la rendre opérationnelle. Une troisième a jugé que le FNUAP devrait se concentrer sur les besoins des femmes rurales, y compris celles ayant récemment migré dans les zones urbaines, car elles formaient une population particulièrement vulnérable.

52. Dans l'ensemble, les délégations ont soutenu la proposition du FNUAP selon laquelle celui-ci suivrait un raisonnement par thèmes plutôt que par secteurs pour choisir comment diriger son aide; certaines délégations ont cependant exprimé des inquiétudes et des réserves à ce sujet. Par exemple, nombre d'entre elles ont jugé que les trois grands thèmes énoncés au paragraphe 10 du document DP/1995/8 étaient trop vastes et trop généraux; elles ont demandé au FNUAP de présenter, dans son prochain rapport, des renseignements concrets sur les activités auxquelles il apporterait son concours. De l'avis de l'une d'elles, les deuxième et troisième thèmes – femmes, population et développement, d'une part, et population et développement durable, de l'autre – seraient plutôt des dimensions du développement que des thèmes de programme. D'où un doute : ces thèmes constituaient-ils bien les meilleures catégories sur la base desquelles le FNUAP puisse bâtir son action? Une autre délégation a proposé cinq autres catégories : a) évaluation des besoins ou impératifs dans le domaine de la santé génésique; b) sensibilisation, tant sur le plan politique qu'à l'échelon de l'individu; c) prestation de services dans le domaine de la santé génésique et de l'hygiène sexuelle; d) collecte, analyse et diffusion de données; e) coopération et coordination avec les organisations non gouvernementales. Dans chacun de ces cinq domaines, les questions relatives à l'égalité des sexes et le souci de réaliser un développement durable devraient être les thèmes dominants. Une des délégations a dit qu'il faudrait élargir les catégories afin de répondre à la nécessité absolue de renforcer les fonctions de la famille. Une autre a demandé si le FNUAP avait sollicité l'avis des institutions spécialisées sur le choix de ses thèmes.

53. Plusieurs délégations ont suggéré de ne pas éliminer entièrement le raisonnement par secteurs. Elles craignaient que le passage à un raisonnement par thèmes ne mette fin à la dynamique créée dans certains secteurs par la qualité des résultats obtenus par le FNUAP. L'une de ces délégations a demandé comment le FNUAP comptait éliminer progressivement les programmes de pays existants qui étaient fondés sur le raisonnement par secteurs.

54. D'autres délégations ont soulevé des questions concernant tel ou tel thème. Selon l'une d'entre elles, les choix en matière de santé génésique étaient indissociables des questions d'ordre plus général relatives à la santé. Les politiques fondées sur ces choix n'aboutiraient que si elles faisaient partie intégrante de politiques plus vastes dans les domaines de l'éducation et de l'information. En outre, une politique de la santé génésique devait s'intéresser aux femmes de tous âges et non uniquement à celles en âge de procréer. Une délégation a noté que le FNUAP continuerait à axer ses activités principalement sur la prestation de services sûrs et efficaces dans le domaine de la planification familiale. En ce qui concernait les nouvelles initiatives que le FNUAP devrait prendre, l'essentiel était de mettre en place des mesures intégrées de santé génésique afin de favoriser la maternité sans risque et de prévenir la diffusion des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Une autre délégation, tout en reconnaissant l'importance de la santé génésique, a également souligné celle de la démarche traditionnelle fondée sur la planification familiale, qui devait donc être maintenue à l'avenir.

55. Bon nombre de délégations ont insisté sur l'accent mis au paragraphe 7 du document DP/1995/8 sur la nécessité de fonder les programmes démographiques sur les besoins des individus plutôt que sur des cibles démographiques. L'une d'elles a noté, à cet égard, qu'il serait intéressant de voir si l'on ne pourrait pas mettre au point une nouvelle notion : celle de besoins non satisfaits, qui se référerait à la demande plutôt qu'à l'offre. Néanmoins, plusieurs délégations ont avancé l'idée qu'il ne fallait pas écarter totalement les cibles démographiques. L'une d'elles a dit que si celles-ci étaient raisonnables et réalistes, elles pouvaient aider certains pays à atteindre leurs objectifs en matière de population. Une autre a dit que si nombre de pays en développement avaient encore du mal à répondre aux besoins des individus, c'était principalement en raison du manque de ressources financières. Une troisième a fait observer que les besoins considérés ne sauraient être dissociés de la nécessité de préserver la bonne entente et la prospérité de la cellule familiale. Toutes trois ont insisté sur la nécessité de respecter la souveraineté nationale et la sensibilité religieuse et culturelle de chaque pays.

56. Un grand nombre de délégations ont mis l'accent sur l'importance de la collaboration et de la coordination, tant à l'intérieur du système des Nations Unies que parmi les autres intervenants dans le domaine de la population et du développement. Beaucoup d'entre elles souhaitaient que les tâches soient clairement et convenablement réparties entre les différents organismes des Nations Unies et les autres organisations concernées, surtout afin d'éviter l'émiettement et le chevauchement des programmes. Une des délégations a demandé que soient avancées davantage de propositions concrètes visant à renforcer la coordination et la collaboration, par exemple en envisageant l'établissement d'un plus grand nombre de rapports conjoints sur les activités menées en commun.

Nombre de délégations souhaitaient être régulièrement tenues au courant des résultats obtenus par toutes les équipes spéciales interinstitutions, et en particulier celles qui s'employaient à définir des orientations communes pour les différentes conférences internationales sur le développement. Une délégation a demandé dans quels domaines le FNUAP prévoyait d'axer ses activités de collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, et plus particulièrement avec l'OMS, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale. Une autre a demandé comment le FNUAP entendait tirer parti du renforcement du système des coordonnateurs résidents ainsi que de la note de stratégie nationale.

57. En ce qui concerne la collaboration avec les autres intervenants, une délégation a fait observer que la majeure partie des activités prévues par le Programme d'action seraient financées principalement à l'aide de fonds ne provenant pas de l'ONU. Il était donc particulièrement important de resserrer la coordination sur le terrain avec tous les intéressés.

58. Plusieurs délégations se sont posé la question de savoir si le FNUAP devrait assumer la direction des activités d'exécution du Programme d'action. Selon l'une d'elles, la réponse dépendait essentiellement de la mesure dans laquelle le FNUAP saurait, d'une part, adapter son programme à l'optique plus large englobant population et développement qui s'était matérialisée dans le Programme d'action, et réussirait, d'autre part, à améliorer l'efficacité de ses programmes et la qualité de la coordination interinstitutions. Une autre délégation a affirmé que ce n'était pas sur la coordination ou sur la conduite des opérations qu'il fallait mettre l'accent, mais sur la coopération : le FNUAP avait un rôle pivot à jouer, mais la responsabilité des mesures à prendre pour donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement devait être partagée par toutes les organisations dont la mission touchait les domaines visés par le Programme d'action. Une troisième délégation a souligné l'importance du FNUAP en tant que plaque tournante des échanges d'information avec les pays développés et les pays en développement.

59. Plusieurs délégations se sont référées au paragraphe 31 du document DP/1995/8, qui portait sur la structure des dépenses du FNUAP et la disponibilité des ressources. Elles souhaitaient savoir quelles mesures le FNUAP avait prises face au fait que les crédits ouverts n'avaient pas été intégralement utilisés. Une des délégations a demandé que l'on étudie en détail un mécanisme destiné à assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles.

60. Une délégation, se référant au paragraphe 32 du même document, a relevé la nécessité d'analyser les réformes institutionnelles auxquelles il faudrait procéder pour adapter le FNUAP à ses nouvelles orientations. D'autre part, elle a demandé que soient évaluées les incidences financières du renforcement des effectifs des bureaux extérieurs du FNUAP et du rehaussement de la qualité de la formation dans le domaine de la santé génésique.

61. Quelques délégations ont noté que le rapport ne faisait pas une place suffisante aux problèmes et aux besoins des pays en voie de conversion à l'économie de marché, alors qu'aussi bien le Programme d'action que la résolution 49/128 de l'Assemblée générale relevaient expressément combien il était important de chercher à répondre à ces besoins. Une délégation a demandé

des éclaircissements sur la question et souhaité que le FNUAP énonce clairement, dans son rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle, sa stratégie concernant les pays en transition.

62. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et suggestions aussi utiles que constructives. Elle a reconnu que les thèmes énumérés au paragraphe 10 du document avaient besoin d'être développés plus avant et plus en détail. Elle a jugé intéressante la suggestion portant sur les cinq autres catégories possibles, et est convenue qu'il fallait pousser davantage la réflexion sur l'élaboration de thèmes valables pour les programmes. Aussi pensait-elle qu'il serait utile de procéder à des consultations officielles avec les membres du Conseil d'administration sur cette question et sur d'autres problèmes importants, avant la session annuelle du Conseil qui devait se tenir en juin.

63. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP avait engagé de nombreuses consultations avec ses partenaires du système des Nations Unies – notamment l'OMS, l'UNICEF et la Division de la population de l'ONU – sur toutes sortes de questions concernant le Programme d'action. En revanche, les institutions spécialisées n'avaient pas été consultées sur les thèmes énoncés dans le rapport. Elle a souligné que l'élaboration de la politique de la santé ne relevait pas du mandat du FNUAP, qui ne souhaitait d'ailleurs pas qu'il en soit autrement puisque c'était à l'OMS qu'incombait cette tâche. Ce que pouvait faire le FNUAP était d'apporter une contribution dans le cadre du schéma général élaboré par l'OMS.

64. La Directrice exécutive était entièrement d'accord avec les délégations qui avaient affirmé que la politique démographique devait être déterminée en fonction des besoins de l'individu et non de cibles démographiques. C'était le grand message de la Conférence du Caire. Tout en reconnaissant que la politique démographique relevait de la souveraineté nationale, la Directrice exécutive a insisté sur le fait que l'application de cette politique devait se conformer aux principes arrêtés à l'échelle internationale et énoncés dans le Programme d'action, à savoir que tout couple et tout individu ont le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leurs naissances, ainsi que de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens voulus pour pouvoir exercer ce choix. Elle a également fait remarquer que le Programme d'action de la Conférence énonçait clairement qu'il fallait faire en sorte non seulement que l'individu ait le droit de choisir librement et en connaissance de cause, mais aussi qu'il n'y ait aucune coercition et que ni cibles ni quotas n'interviennent dans la prestation des services.

65. La Directrice exécutive a assuré les délégations qu'elles seraient tenues informées des résultats des travaux de toutes les équipes spéciales interinstitutions. Elle espérait que l'existence d'un cadre de référence commun aiderait les différentes organisations à déterminer quels étaient les avantages relatifs de chacune et quels devraient être leurs apports respectifs. Elle a rappelé aux délégations que ce cadre de référence commun devrait être appliqué à l'échelon du pays, ce qui garantirait le respect des prérogatives nationales.

66. La Directrice exécutive a assuré les délégations que l'adoption d'une démarche thématique n'aurait aucun effet défavorable sur la réalisation des programmes en cours. Les bureaux extérieurs du FNUAP s'employaient déjà, en étroite collaboration avec les pays intéressés, à trouver les moyens les plus efficaces d'adapter les programmes en cours à une démarche axée sur les soins de santé génésique. La Directrice exécutive a réaffirmé que c'était aux pays eux-mêmes qu'incombait au premier chef la responsabilité de l'exécution du Programme d'action. Le FNUAP les engageait donc à l'étudier et à élaborer leur propre plan de mise en oeuvre à l'échelon national.

67. La Directrice exécutive est convenue que le rapport devant être présenté au Conseil d'administration en juin devrait apporter des réponses aux nombreuses questions posées au cours du débat, notamment en ce qui concerne les incidences institutionnelles et financières des nouvelles orientations du FNUAP, l'élaboration d'une stratégie relative à l'aide que le FNUAP fournirait aux pays en transition, les problèmes liés au renforcement des effectifs et des capacités du personnel des bureaux extérieurs, la question du soutien de la cellule familiale et celle du recentrage du mode de répartition des ressources destinées aux programmes du FNUAP en fonction des critères correspondant aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

VI. PNUD/FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Rapports de vérification des comptes du FNUAP

68. Le Conseil d'administration était saisi, au titre du point 6 de l'ordre du jour, du rapport financier et des états financiers vérifiés du FNUAP pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993 (A/49/5/Add.7) et d'un document sur les rapports de vérification des comptes du FNUAP (DP/1994/54).

69. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a présenté le rapport de vérification des comptes et fait le point des mesures récemment prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1994/54). Il a souligné que le FNUAP était résolu à améliorer la gestion des projets et des programmes, notamment par les moyens suivants : révision des principes directeurs relatifs à l'analyse des programmes et à l'élaboration de stratégies, publication d'un document détaillé sur le cycle de programmation, formulation de nouveaux principes directeurs concernant les programmes au niveau sectoriel et expansion du programme de formation du personnel. Le Directeur exécutif adjoint a noté que le Comité des commissaires aux comptes avait émis un jugement favorable sur la stratégie actuellement suivie par le FNUAP concernant les systèmes intégrés de gestion et sur les achats de contraceptifs et de matériel médical.

70. Nombre de délégations ont remercié le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) de la concision de son exposé et de la clarté du rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations du Comité (DP/1994/54). Un représentant, tout en se félicitant du mode de présentation du document, a suggéré qu'à l'avenir, le FNUAP fasse également figurer dans son rapport un calendrier d'exécution des mesures prises.

71. Plusieurs délégations ont examiné tout particulièrement les conclusions du Comité dans le domaine de la gestion des programmes et des projets. Elles se sont interrogées notamment sur le calendrier de révision des principes directeurs relatifs à l'analyse des programmes et à l'élaboration des stratégies, dont le but est de renforcer ces exercices et de mettre en oeuvre l'approche-programme, et sur les résultats escomptés de la révision. Une délégation a demandé quelle était la composition du Comité d'évaluation des projets, de création récente, et quel serait son rôle au niveau local. Plusieurs délégations ont par ailleurs insisté sur la nécessité de mieux évaluer les capacités des agents d'exécution et d'établir pour chaque projet des indicateurs de résultats.

72. Plusieurs délégations se sont félicitées du renforcement du programme de formation du personnel du FNUAP et ont demandé des précisions sur la portée des activités entreprises dans ce domaine. Il a été suggéré que le Fonds assure aussi une formation à l'intention des fonctionnaires nationaux et des agents d'exécution afin d'améliorer l'exécution et le suivi des projets, compte tenu en particulier des changements récemment apportés aux principes directeurs du FNUAP concernant les programmes.

73. Une délégation s'est inquiétée de ce que le FNUAP n'avait pas apporté de solution satisfaisante aux problèmes soulevés par le Comité dans son rapport sur l'exercice biennal 1990-1991. Elle a demandé quelles mesures concrètes avaient été prises pour améliorer le contrôle des fonds d'affectation spéciale et où en était l'élaboration du Manuel des politiques et procédures du FNUAP, dont la publication était prévue pour la fin de 1994. Cette même délégation a regretté l'absence de contrôle interne au siège du FNUAP. Une autre délégation a noté que le Comité avait émis des réserves concernant les états financiers présentés par le FNUAP et a demandé quelles mesures avaient été prises pour remédier à cette situation.

74. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a remercié le Conseil d'administration des remarques encourageantes qu'il avait formulées au sujet des initiatives prises par le FNUAP en vue d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il a accueilli favorablement l'idée de joindre à l'avenir, chaque fois que ce serait possible, un calendrier d'exécution aux commentaires de l'Administration sur les rapports de vérification des comptes.

75. Répondant aux observations formulées au sujet de la formation, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a expliqué que le programme de formation actuel destiné aux nouveaux administrateurs de programmes recrutés sur le plan national ainsi qu'aux directeurs de pays serait maintenu et que le programme de formation élargi prévu pour 1995 comprendrait en outre des stages de formation spécialisée, organisés au niveau régional à l'intention des administrateurs de programmes (hors classe) recrutés sur le plan national. Le FNUAP a aussi augmenté le nombre de stages de formation organisés dans les domaines des finances, de l'administration et de l'informatique et a développé en particulier les cours de formation à l'utilisation du système UNIFOS (Integrated Field Office System ou Système intégré de gestion sur le terrain), en vue d'assurer le contrôle financier des projets. Le Directeur exécutif adjoint a reconnu l'utilité d'une formation des fonctionnaires nationaux et des

membres des organismes d'exécution. Il a fait observer que le FNUAP ne disposait pas actuellement des ressources voulues pour mettre en oeuvre cette proposition mais qu'il étudierait la question de plus près.

76. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a fait savoir que la direction du FNUAP partageait l'inquiétude des délégations concernant les réserves émises par les commissaires aux comptes. Il a expliqué que le FNUAP avait intensifié ses activités de suivi afin de veiller à ce que les rapports de vérification soient présentés en temps voulu et a précisé que le Fonds apportait maintenant une aide financière aux gouvernements et aux ONG pour leur permettre d'engager les services de contrôleurs extérieurs lorsque leurs moyens de vérification interne étaient insuffisants ou inexistantes. Il a aussi confirmé qu'une vérification interne des comptes aurait lieu au siège en 1995. À propos du Manuel des politiques et procédures, il a indiqué que la version révisée du volume sur les procédures relatives aux programmes était terminée depuis décembre 1994 et qu'elle serait publiée lorsque les nouvelles directives relatives aux politiques, actuellement révisées compte tenu du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, auraient été approuvées. La version provisoire du volume consacré aux procédures administratives était actuellement à l'étude. S'agissant du contrôle des fonds d'affectation spéciale, le Directeur exécutif adjoint a décrit les procédures récemment mises en place pour résoudre les problèmes de responsabilité financière que posent les accords multilatéraux, précisant toutefois qu'il était difficile de coordonner le transfert des fonds en provenance des gouvernements donateurs, compte tenu des calendriers d'exécution des projets du FNUAP.

77. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a expliqué, à propos de la gestion des programmes et des projets, que la direction du FNUAP examinait actuellement le projet de version finale des principes directeurs concernant les programmes au niveau sectoriel. Il a souligné que ces nouveaux principes directeurs visaient à développer l'emploi de mesures qualitatives et quantitatives des résultats, à améliorer les taux d'exécution et à inscrire les activités relatives aux projets dans le cadre des programmes. Il a expliqué par ailleurs que les comités d'évaluation des projets, mis en place au niveau national, constituaient l'un des éléments de la politique de décentralisation du FNUAP et étaient composés de représentants des organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques ainsi que de toute organisation ou institution associée au projet envisagé. Ces comités ne fonctionnaient que depuis un an environ, mais on avait déjà constaté une amélioration de la coordination et des échanges entre les organismes des Nations Unies, ainsi que de l'intégration des activités relatives à la population dans les actions en faveur du développement.

B. Rapports de vérification des comptes du PNUD : suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1992-1993 (DP/1995/10 et Add.1)

78. La question a été présentée par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de l'administration et des finances, qui a précisé que le PNUD avait considérablement progressé dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Exposant quelques-unes des mesures prises, il a

/...

indiqué que l'Administrateur avait accordé la toute première priorité à la question des responsabilités et qu'un Comité permanent des responsabilités personnelles et financières, chargé d'examiner les cas de violation du règlement financier et des règles de gestion financière, avait été créé. Le PNUD prenait par ailleurs des dispositions, notamment dans le domaine de la formation, pour améliorer ses procédures d'achat. Dans le domaine de la gestion des programmes et des projets, le PNUD avait défini de nouveaux concepts et adopté de nouvelles orientations qui englobaient une révision générale des procédures d'examen et des procédures d'établissement des rapports, ainsi qu'une révision du système de contrôle et d'évaluation. Les activités du PNUD dans les domaines de l'administration et des programmes s'appuyaient sur une stratégie d'utilisation des systèmes d'information pour laquelle un cadre d'application avait été défini. Le PNUD s'était par ailleurs doté d'un répertoire central informatisé de consultants et d'un système de contrôle de ses avoirs.

79. À propos du plan triennal d'utilisation de la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège, l'Administrateur assistant a indiqué qu'après avoir étudié la position de la réserve avec le Comité des commissaires aux comptes, le PNUD avait décidé de liquider la plus grande partie de son parc immobilier et d'utiliser essentiellement la réserve pour les locaux communs à l'usage du Groupe consultatif mixte des politiques et d'autres partenaires au sein du système des Nations Unies. Le PNUD mettait actuellement au point un plan d'utilisation de la réserve pour la période 1994-1996, qui comprendrait les activités suivantes : a) aliénation d'une partie du stock de logements dans la plupart des pays; b) entretien et rénovation de certains ensembles de logements; c) suppression du plan de location d'appareils ménagers; d) gestion et entretien des locaux communs dont la construction était terminée; et e) achèvement des travaux de construction de nouveaux locaux communs. On estimait que le montant des avances non recouvrées serait ramené à moins de 10 millions de dollars en 1996, et l'emploi de fonds privés pour la construction de nouveaux locaux communs devrait permettre de recourir le moins possible à la réserve.

80. Plusieurs délégations ont pris acte avec satisfaction du rapport détaillé présenté par le Comité des commissaires aux comptes et des mesures prises par le PNUD pour donner suite aux recommandations du Comité.

81. Certaines ont félicité le PNUD des initiatives qu'il avait prises en matière de responsabilité financière et de déontologie et ont demandé où en étaient les activités dans ces domaines. L'Administrateur assistant a expliqué que le Comité permanent des responsabilités personnelles et financières, qui constituait un nouveau mécanisme de contrôle, était progressivement perfectionné sur la base de l'expérience acquise et que des liens étaient établis entre le Comité permanent et le système disciplinaire. Il s'est félicité des encouragements prodigués par le Comité des commissaires aux comptes et par le Groupe spécial intergouvernemental d'experts créé en application de la résolution 48/218 A de l'Assemblée générale au sujet des travaux du Comité permanent. Répondant à des questions soulevées par deux délégations, l'Administrateur assistant a confirmé que le PNUD avait régulièrement consulté le Secrétariat de l'ONU sur les initiatives visant à accroître les responsabilités.

82. Une délégation a demandé des précisions sur les dépenses effectuées au moyen de la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège et sur les dépassements. L'Administrateur assistant a fourni les chiffres demandés, en précisant que jusqu'en 1993, la plupart des dépenses avaient été consacrées à des programmes de construction de locaux communs et de logements dans six pays d'Afrique et deux pays d'Asie mais que les prévisions de dépenses pour 1994-1996 avaient trait à des travaux de réparation et de rénovation de logements existants.

83. L'Administrateur assistant, évoquant les préoccupations manifestées au sujet de la réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes, a rappelé la déclaration qu'il avait prononcée devant la Cinquième Commission à ce sujet, et indiqué qu'un plan général de vérification à long terme des comptes des programmes exécutés sur le plan national avait été établi en accord avec le Comité afin que chaque projet fasse l'objet d'au moins une vérification au cours de son existence. Les dépenses vérifiées pour 1992 et 1993 avaient satisfait aux objectifs du plan ou les avaient même dépassés. Le PNUD regrettait donc que le Comité ait maintenu sa réserve.

84. Répondant à une question posée par une délégation au sujet de l'utilisation de la réserve au titre des mesures de transition, l'Administrateur assistant a expliqué que les fonds détenus dans la réserve serviraient à financer les dépenses salariales transitoires, la formation et la mise en place de systèmes. À propos des fonds d'affectation spéciale déficitaires, il a indiqué que des contributions avaient déjà été perçues et que par conséquent seuls quelques fonds demeuraient déficitaires. Il a aussi annoncé qu'une étude de la charge de travail, destinée à déterminer le montant des remboursements à effectuer par les fonds d'affectation spéciale au titre des dépenses d'appui, serait bientôt terminée.

85. Certaines délégations ont fait des observations au sujet des lacunes constatées par le Comité des commissaires aux comptes en matière de contrôle des stocks. L'Administrateur assistant a indiqué qu'un système d'inventaire avait été mis en place au siège et dans les bureaux extérieurs et qu'une évaluation des avoirs figurerait dans les états financiers de l'exercice biennal 1994-1995.

86. Répondant aux questions posées par certaines délégations sur l'emploi de consultants, l'Administrateur assistant a confirmé que les contrats de consultants étaient régis par les dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD relatives aux achats. Il a précisé que le PNUD mettait la touche finale aux directives révisées relatives aux contrats de services spéciaux.

87. L'Administrateur assistant a aussi répondu à une question sur l'étendue des vérifications des comptes en indiquant que le centre régional de services créé en Asie avait donné des résultats très satisfaisants. Un nouveau centre avait été créé en Afrique afin de développer les opérations de vérification des comptes dans cette région à partir du début de 1995.

88. Une délégation a demandé où en étaient les plans d'installation de matériel bureautique. L'Administrateur assistant a indiqué que ces plans avaient été menés à bien en 1993 dans 120 bureaux de pays et dans la moitié des services du

siège et que 30 bureaux avaient remis en 1994 des rapports sur l'exécution des plans soumis en 1992 et 1993.

89. À propos des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des achats, certaines délégations ont demandé quelles mesures avaient été prises pour développer la publicité des appels d'offres et faire en sorte qu'une plus grande part des achats soit effectuée dans les pays en développement. L'Administrateur assistant a confirmé que des instructions avaient été données en vue de faire figurer des fournisseurs de pays en développement parmi les adjudicataires potentiels retenus après une première sélection. Il a en outre signalé que le Bureau des services d'achats interorganisations faisait paraître les appels d'offres dans plusieurs publications et que la base de données commune sur les fournisseurs était mise à jour en permanence de façon à élargir les choix mis à la disposition des organismes des Nations Unies.

90. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées des lacunes constatées dans la gestion des programmes et des projets et en particulier de l'absence d'objectifs clairs, de résultats mesurables et de plans de travail satisfaisants. Le Directeur de la Division des politiques et des procédures relatives aux programmes a fait observer que les conclusions du Comité des commissaires aux comptes portaient sur des programmes et des projets de l'exercice biennal 1992-1993 et que le PNUD avait pris plusieurs mesures au cours de cet exercice et depuis lors pour redresser la situation. On s'était efforcé, dans les examens à mi-parcours et les rapports les plus récents sur les programmes de pays, de mieux cerner les objectifs et d'utiliser des indicateurs mesurables de l'incidence des programmes, des succès remportés et des progrès réalisés. Les programmes de pays du PNUD se caractérisaient dans l'ensemble par des interventions moins nombreuses et mieux ciblées, faisant appel à de nouveaux instruments pour la mise au point de l'aide du PNUD, comme par exemple les documents d'appui au programme et l'arrangement relatif à l'exécution de l'appui au programme, qui répondent aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. Le Directeur a en outre indiqué qu'un ensemble de mesures de décentralisation serait mis en oeuvre au cours de l'exercice biennal 1994-1995 et que ces mesures reposeraient sur des systèmes d'information qui permettraient d'assurer le respect et la cohésion des politiques et de renforcer la responsabilité opérationnelle et financière. Par ailleurs, on formerait davantage le personnel à l'application des procédures révisées.

91. Plusieurs délégations ont aussi fait part de leurs préoccupations au sujet des conclusions des commissaires aux comptes concernant la qualité de l'évaluation des projets. L'analyste de stratégies (hors classe) du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a signalé qu'au cours de l'exercice biennal 1994-1995, le PNUD prendrait des mesures spécifiques pour améliorer la fonction d'évaluation et mieux tirer parti des résultats des évaluations en vue de la planification et de la restructuration organisationnelles. Ces mesures porteraient sur plusieurs domaines : formulation des programmes; mise au point de mesures quantifiables des résultats; surveillance des opérations de contrôle des programmes au siège et au niveau des pays; et nouvelles méthodes de diffusion. Deux dispositions importantes ont été prises pour renforcer les méthodes d'évaluation. On a d'une part entrepris d'évaluer les effets des programmes afin de mettre au point des

mesures de résultats fiables pouvant être intégrées aux programmes au stade de la conception et on a d'autre part mis à la disposition des bureaux de pays, dans le cadre de la décentralisation, la base de données du PNUD sur les évaluations. Un rapport serait présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1995. À propos de la durabilité et de la mesure du degré de réussite des projets, l'analyste a rappelé que des directives avaient été publiées en 1993 à l'intention des évaluateurs. Ces directives explicitaient les notions d'effets et de durabilité, qui entrent en ligne de compte dans l'évaluation de l'utilité, des résultats et de la réussite d'un projet. L'analyste a par ailleurs fait savoir que le PNUD avait décidé d'étudier, comme le lui avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes, un échantillon de projets terminés depuis plus de trois ans afin d'en évaluer la durabilité et qu'il avait invité les membres du Conseil d'administration à prendre part à cette étude. Répondant à cette invitation, une délégation a fait part de son intérêt et a demandé qu'on lui remette un exemplaire des directives établies à l'intention des évaluateurs.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/3. Rapports de vérification des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur (DP/1995/10 et Add.1) et des observations formulées à son sujet par les délégations;
2. Se félicite de la précieuse contribution du Comité des commissaires aux comptes et des recommandations utiles qu'il a formulées afin d'aider le Programme des Nations Unies pour le développement à améliorer ses activités;
3. Note avec satisfaction que des progrès considérables ont été accomplis dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses précédents rapports;
4. Note en outre que l'Administrateur ou a pris ou est en train de prendre des mesures en vue de donner suite à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes;
5. Se félicite de la décision de l'Administrateur de mettre en place un mécanisme efficace et efficient d'obligation redditionnelle, en application des résolutions 47/211 et 48/218 de l'Assemblée générale;
6. Prend note du plan triennal d'utilisation de la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège;
7. Prie l'Administrateur de présenter chaque année un rapport sur la position de la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège, dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière.

11 janvier 1995

/...

VII. PROPOSITION CONCERNANT LE TRANSFERT DU SIÈGE DU PROGRAMME
DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES DE GENÈVE À BONN

93. Présentant cette question, l'Administrateur a indiqué que le rapport (DP/1995/11) visait à faire avaliser par le Conseil d'administration la proposition du Secrétaire général. Il a évoqué le rapport du Groupe de travail (voir annexe I du document DP/1995/11) et les conclusions de la mission envoyée à Bonn en décembre 1994 par les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le PNUD. Il a souligné les avantages qui découleraient du transfert, qui non seulement améliorerait le fonctionnement du programme des Volontaires des Nations Unies mais profiterait également au PNUD et au système des Nations Unies tout entier. L'Administrateur a remercié le Gouvernement suisse et la ville de Genève d'avoir accueilli le programme des Volontaires des Nations Unies.

94. Dans sa déclaration, le Représentant permanent de l'Allemagne a réaffirmé que son pays était prêt à assumer des responsabilités accrues sur le plan international, en particulier dans le domaine de la coopération multilatérale. Vu l'importance qu'elle attachait au mandat des Volontaires des Nations Unies, l'Allemagne souscrivait volontiers à la proposition du Secrétaire général de transférer le programme à Bonn. Elle avait l'intention de fournir une assistance spéciale aux VNU et de promouvoir une étroite coopération entre les VNU et d'autres organismes – organisations gouvernementales et non gouvernementales, institutions financières internationales et régionales et Union européenne.

95. L'Observateur permanent de la Suisse a souligné dans sa déclaration que le transfert projeté aurait des conséquences appréciables non seulement pour le programme des VNU – peut-être en modifier la nature même – mais aussi pour tous les autres organismes des Nations Unies qui oeuvrent en faveur du développement. À Genève, les VNU ont tiré bénéfice de leur intégration au sein du système des Nations Unies, ainsi que des synergies qui se sont créées avec d'autres organisations basées à Genève. Le Conseil d'administration devrait donc se garder de toute décision hâtive et examiner soigneusement les incidences d'un transfert éventuel sur les activités du programme ainsi que sur celles des autres organismes de développement des Nations Unies. En effet, selon la proposition allemande, le transfert projeté pourrait bien être suivi d'autres transferts, comme l'a noté l'Observateur, pas seulement à partir de Genève.

96. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables au transfert du programme des VNU à Bonn, remerciant le Gouvernement allemand de son offre généreuse et le Gouvernement suisse du soutien apporté au programme des VNU.

97. Certaines délégations ont souligné que le transfert ne devait pas nuire à l'efficacité du programme. Plusieurs délégations ont soulevé la question de l'usage qui serait fait des sommes économisées grâce au transfert. Dans sa réponse, l'Administrateur assistant du Bureau de l'administration et des finances a indiqué que le budget biennal des VNU était financé grâce à des contributions volontaires versées au PNUD et que ces sommes seraient donc tout d'abord ajoutées aux ressources générales du PNUD et il en serait tenu compte dans les futurs projets de budget des VNU. Certaines délégations ayant proposé que les économies réalisées bénéficient directement aux activités du programme

des VNU, l'Administrateur assistant a proposé que le Conseil d'administration étudie la question dans le cadre de ses délibérations sur les ressources des programmes.

98. Une délégation a jugé souhaitable de définir des critères généraux, applicables à tous les transferts de siège d'un pays à un autre. Le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le Secrétariat de l'ONU serait mieux à même d'examiner cette question et qu'il se chargerait de lui transmettre cette demande.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/2. Transfert du programme des Volontaires
des Nations Unies à Bonn

Le Conseil d'administration

1. Fait sienne la proposition du Secrétaire général d'accepter l'offre du Gouvernement allemand de transférer le siège du programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn, à compter du second semestre de 1996;

2. Autorise l'Administrateur à poursuivre, lorsque le Secrétaire général aura donné son accord de principe, les discussions sur les conditions et modalités de l'offre afin de résoudre les questions encore en suspens et d'arrêter les mesures à prendre pour le transfert du siège du programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn en juillet 1996.

10 janvier 1995

VIII. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA RÉGION SOUDANO-SAHÉLIENNE

100. Présentant le document DP/1994/58, l'Administrateur a indiqué que la désertification était un problème auquel de nombreux pays où le PNUD exécute des programmes devaient faire face de toute urgence. Il fallait donc que le PNUD s'emploie à rechercher les causes du phénomène et participe à l'élaboration de programmes destinés à y remédier. Puisque le montant des ressources allouées au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) avait diminué, il fallait donner un nouvel élan au Bureau. Il convenait d'étendre la portée de ses activités, en conjuguant les capacités du PNUD et celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'Administration a évoqué le mécanisme de coentreprise BNUS-PNUD/PNUE soulignant que des donateurs extérieurs pouvaient y verser des contributions. Cette formule permettrait de limiter la prolifération des instruments, de mieux tirer parti des acquis, d'attirer de nouveaux partenaires, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tout en préparant l'application de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Le Directeur du BNUS a apporté des précisions sur les activités futures du Bureau. Le BNUS contribuerait à l'application de la Convention en tenant compte des besoins propres à chaque pays, et travaillerait en collaboration étroite avec les donneurs bilatéraux et d'autres organismes des Nations Unies, dans l'esprit des partenariats nationaux prévus par la Convention.

/...

101. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'action menée par le PNUD/BNUS pour lutter contre la désertification, des dispositions prises par l'Administrateur sur le plan de l'organisation pour revitaliser et renforcer la capacité du BNUS de s'acquitter des responsabilités qui découlent de son mandat géographique élargi, et de l'appui que celui-ci prête à la mise en oeuvre de la Convention. Elles se sont en outre prononcées en faveur d'une meilleure utilisation des arrangements de collaboration existants afin de mettre au point un mécanisme permettant au PNUD et au PNUJ de mieux promouvoir l'application de la Convention internationale en mettant leurs moyens en commun, et elles ont indiqué qu'elles souhaitaient être tenues au courant de la formule qui serait retenue. De nombreuses délégations ont fait remarquer que, si le BNUS/PNUD était bien placé pour accueillir le mécanisme mondial, il serait préférable d'attendre que la première Conférence des Parties se prononce à ce sujet ainsi que le prévoyait la Convention. Certaines délégations ont souligné l'importance des efforts de coordination, tant au sein du PNUD qu'avec d'autres organismes, les organisations et organes compétents des Nations Unies, et se sont félicitées du rôle joué par le PNUD/BNUS à cet égard. De nombreuses délégations ont estimé qu'étant donné le mandat mondial du Bureau, il convenait d'envisager d'en changer le nom. Selon une délégation, il fallait veiller à ce que la question de la sécheresse soit dûment prise en compte dans le mécanisme mondial prévu par la Convention pour la lutte contre la désertification et la dégradation des zones arides.

102. À la suite de consultations officieuses, le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

95/6. Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur (DP/1994/58) et rappelle sa décision 93/33 du 18 juin 1993;

2. Approuve les initiatives de l'Administrateur visant à :

a) Promouvoir des mesures prises par le PNUD à l'appui de la mise en oeuvre de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de ses annexes régionales, en particulier la réorganisation du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et des activités que celui-ci mènera dans le cadre de la Convention;

b) Faire en sorte que le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne soutienne activement la mise en oeuvre de la Convention et de ses annexes régionales et que les représentants résidents dans des pays membres d'organisations régionales ou sous-régionales, particulièrement en Afrique, et les autres pays intéressés, participent activement à l'application de la résolution 49/234 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée préconise que des mesures urgentes soient prises en faveur de l'Afrique;

3. Encourage l'Administrateur, dans le contexte de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans des pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à prendre les mesures nécessaires en vue de changer le nom du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, tout en maintenant l'acronyme actuel;

4. Invite les pays donateurs, les organisations et les autres parties intéressées à soutenir les activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne.

13 janvier 1995

IX. QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la session

103. Le Conseil d'administration a achevé ses travaux en adoptant la décision suivante :

95/7. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1995

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1995, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu les membres du Bureau ci-après pour 1995 :

Président : M. Zbigniew Maria WLOSOWICZ (Pologne)

Vice-Président : M. Ahmed SNOUSSI (Maroc)

Vice-Président : M. R. Carlos SERSALE di CERISANO (Argentine)

Vice-Président : M. Hong Jae IM (République de Corée)

Vice-Présidente : Mme Anne-Birgitte ALBRECHTSEN (Danemark)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1995 (DP/1995/L.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa troisième session ordinaire de 1994 (DP/1995/2);

Adopté la décision 95/5 du 13 janvier 1995 sur le fonctionnement de son secrétariat;

/...

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions à New York, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1995 : 3-7 avril 1995

Session annuelle de 1995 : 5-16 juin 1995

Troisième session ordinaire de 1995 : 28 août-1er septembre 1995

Approuvé la liste des questions à examiner à ces sessions telle qu'elle figure à l'annexe au présent document;

POINT 2 : QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur le cadre de la prochaine période de programmation (DP/1995/3);

Adopté la décision 95/4 du 13 janvier 1995 intitulée : "Développement d'Haïti : activités à financer et ressources nécessaires à cette fin";

POINT 3 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé le premier programme de pays de la République tchèque (DP/CP/CEH/1 et Corr.1);

Pris acte du projet de mandat révisé des missions sur le terrain du Conseil d'administration, figurant dans le document DP/1995/5 ainsi que des observations y relatives;

POINT 4 : BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 95/1 du 10 janvier 1995 concernant le Bureau des services d'appui aux projets;

POINT 5 : SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR
LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Pris acte du rapport intérimaire de la Directrice exécutive du FNUAP sur les priorités de programme et orientations futures du FNUAP à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/1995/8);

POINT 6 : PNUD/FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 95/3 du 11 janvier 1995 sur les rapports d'audit du PNUD;

Pris acte du document du FNUAP sur les rapports d'audit (DP/1994/54);

POINT 7 : PROPOSITION CONCERNANT LE TRANSFERT DU SIÈGE DU
PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
DE GENÈVE À BONN

Adopté la décision 95/2 du 10 janvier 1995 concernant le transfert du siège
du Programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn;

POINT 8 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA RÉGION
SOUDANO-SAHÉLIENNE

Adopté la décision 95/6 du 13 janvier 1995 sur le Bureau des Nations Unies
pour la région soudano-sahélienne.

13 janvier 1995

Annexe

RÉPARTITION DES QUESTIONS À EXAMINER AUX PROCHAINES SESSIONS

Il est prévu de répartir comme suit les questions à examiner aux prochaines sessions :

Deuxième session ordinaire (3-7 avril 1995)

– Questions d'organisation

* * *

– FNUAP : Programmes et projets de pays :

Afrique (Bénin, Comores, Maurice, Mozambique)

États arabes et Europe (Soudan, Turquie)

Asie et Pacifique (Cambodge (projet), Républiques d'Asie centrale, Indonésie)

* * *

– Missions sur le terrain organisées par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP : projet de mandat

– PNUD : Programmes de pays

– PNUD : Examens à mi-parcours

– PNUD : Évaluation

– PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation (94/17, par. 4)

– PNUD : Questions relatives aux pays les moins avancés

– PNUD : Assistance au peuple palestinien

– PNUD : Administrateurs recrutés sur le plan national pour le programme sur le VIH et le sida (94/6, par. 5)

– Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

– Fonds d'équipement des Nations Unies (93/32, par. 8)

– Programme de travail des prochaines sessions (y compris suivi et préparation des travaux du Conseil économique et social)

Note

La neuvième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement doit se tenir du 30 mai au 2 juin 1995, juste avant la session annuelle. Le rapport sur les travaux de cette session devrait être adopté le jeudi 8 juin 1995, dans l'après-midi.

Session annuelle (5-16 juin 1995)

- Questions d'organisation
- FNUAP : Rapport de la Directrice exécutive pour 1994 (rapport au Conseil économique et social, bilan de la mise en oeuvre de la stratégie du FNUAP pour l'Afrique, application de la résolution 47/199, Initiative mondiale en matière de contraception, assistance du FNUAP au Rwanda)
- FNUAP : Plan de travail et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes
- FNUAP : Bilan financier des programmes et projets de pays
- FNUAP : Rapport concernant les priorités de programme et orientations futures du FNUAP à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement
- FNUAP : Programme multinational
- PNUD/FNUAP : Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes (résolution 49/216 de l'Assemblée générale dont le texte figure dans le document A/49/804, sect. III.E)

* * *

- PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur (y compris le rapport au Conseil économique et social)
- PNUD : Suivi de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale (94/23)
- PNUD : L'avenir du PNUD (94/14, par. 6)
- PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation (94/17, par. 4)
- PNUD : Rapport sur le développement humain (94/15, par. 3)
- PNUD : Le rôle du PNUD dans l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (94/13, par. 4)
- PNUD : Coopération technique entre pays en développement [92/2, par. 5 e)]

* * *

- Bureau des services d'appui aux projets (94/32, par. 9 et 95/1, par. 8)

* * *

- Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies

* * *

- Programme de travail des prochaines sessions

Troisième session ordinaire (28 août-1er septembre 1995)

- Questions d'organisation (y compris le suivi de la session de fond du Conseil économique et social)

* * *

- FNUAP : Rapport sur la mise en oeuvre des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui du FNUAP

- FNUAP : Examen annuel de la situation financière, 1994

- FNUAP : Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997

- FNUAP : Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires

- FNUAP : Programmes et projets de pays : Amérique latine et Caraïbes (Costa Rica)

* * *

- PNUD/FNUAP : Missions sur le terrain, 1995

- PNUD : Programmes de pays

- PNUD : Examens à mi-parcours

- PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation : Haïti (95/4, par. 2)

- PNUD : Dépenses d'appui des organisations (91/32)

- PNUD : Amendements proposés au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD concernant les dépenses d'appui

- PNUD : Examen annuel de la situation financière, 1994 (95/3, par. 7)

- PNUD : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1994-1995

- PNUD : Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997

- PNUD : Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires

/...

- PNUD : Rapports d'audit : Résumé des observations importantes formulées par les vérificateurs externes des comptes des agents d'exécution relativement aux comptes de 1993 concernant les fonds alloués par le PNUD
- PNUD : Comptes vérifiés et rapports d'audit des agents d'exécution au 31 décembre 1993

PNUD : Achats aux pays en développement
- PNUD : Dépenses effectuées par les organismes des Nations Unies au titre de la coopération technique, financées par le budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires
- PNUD/FNUAP : Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes (94/30)
- Programme de travail des prochaines sessions

* * *

Première session ordinaire (prévue en principe
du 16 au 19 janvier 1996)

- Questions d'organisation (y compris l'élection du bureau)
- PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation
- PNUD : Programmes de pays (y compris les rapports sur les missions sur le terrain)
- Programme de travail des prochaines sessions (y compris le suivi et la préparation des travaux du Conseil économique et social)
